



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 31 janvier 2025 DELIBERATION

Rapporteuse : Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Yona TORCAL
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Était absent non représenté :

- M. Patrick MAILLET

10 - PARTICIPATION COMMUNALE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À OLRON SAINTE-MARIE - RUE CYPRIEN PAUL BACQUÉ

La société DOMOFrance a engagé une opération de construction de 20 logements locatifs sociaux à Oloron Sainte-Marie - Rue Cyprien Paul Bacqué.

Il est précisé qu'en matière de politique de l'habitat, le règlement d'intervention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques stipule que pour les opérations qui bénéficient du concours financier du département, la Commune intervient à hauteur de 3% minimum du prix de revient TTC de l'opération.

Concernant ce projet, la participation s'élèverait à 93.434 €, étant précisé que son versement interviendrait en trois annuités.

L'attribution des logements locatifs sociaux participant à la mise en œuvre du droit au logement et permettant de satisfaire les besoins des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées, il est proposé que la Ville d'Oloron Sainte-Marie participe

au financement de ce projet à hauteur de 93.434 €, conformément au règlement d'intervention du département.

Ce versement pouvant intervenir sur trois annuités, une autorisation de programme sera ouverte lors du vote du budget primitif 2025.

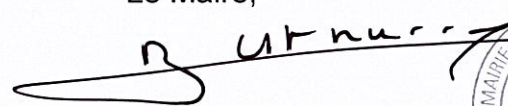
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,
- **APPROUVE** le versement d'une participation à la société DOMOFrance dans le cadre de l'opération de construction de 20 logements locatifs sociaux à Oloron Sainte-Marie - Rue Cyprien Paul Bacqué,
- **FIXE** le montant de cette intervention financière à hauteur de 93.434 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 31 janvier 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 05/02/2025

